GUIDE D'HABILITATION

CERTIFICATION
« TECHNIQUES ET ENSEIGNEMENT DES ACTIVITES DE FITNESS DANS L'EAU »

RS6394

Version 2.1 du 18/06/2025

Pour toute demande d'information : contact@gesticert.fr

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA CERTIFICATION 3

Objectifs et contexte de la certification 3
Introduction 3
Compétences attestées 4
Modalités d'évaluation 4
Le cas échant, pré requis à l'entrée en formation 4
Le cas échant, pré requis à la validation de la certification 4
Voie d'accès à la certification 4
Référentiel de formation et de certification 5-7
Déroulement des jurys nationaux 8
Obligation des organismes de formation vis-à-vis du certificateur 8

LA CERTIFICATION 8

Test d'entrée en formation 8-9
Blocs de compétences et certifications 10
Modalités d'évaluation 10-11
Le tutorat 11-12
Tableau des équivalences 11-12

LE DISPOSITIF D'HABILITATION 13

Volume horaire 14
Qualification et expérience des formateurs 14
Cahier de charges d'habilitation et de mise en œuvre de la certification RS6394 15
Modalités d'envoi et de traitement des demandes d'habilitation 16
Conditions et entrée dans le dispositif 16
Ouverture de session 16-17
Synthèse des éléments financiers pour votre organisme de formation 17
Respect du Référentiel de Formation 18
Procédure simplifiée de renouvellement 19
Habilitation des formateurs préparant à la certification 20
Habilitation de l'organisme de formation et de mise en œuvre de la certification 21

PRESENTATION DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification

La certification "Techniques et enseignement des activités fitness dans l'eau" (RS6394) répond à un besoin des professionnels du secteur, dû au développement des différentes pratiques aquatiques de forme, santé et bien-être. L'évolution du secteur d'activité montre un intérêt dans le développement et l'acquisition de compétences en fitness dans l'eau. L'objet de la certification est de permettre à des professionnels du secteur d'acquérir des compétences dans les techniques et l'enseignement du fitness dans l'eau afin d'exercer en autonomie son animation et en assurant la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge dans un milieu aquatique spécifique (Appuis plantaire / 1m30 maximum de profondeur). Cette certification spécifique permet de répondre aux difficultés de recrutement de personnel, à la demande croissante de ces activités et à la diversité du champ de compétences des activités aquatiques. Dans le cadre du champ professionnel, **elle s'inscrit dans une complémentarité des diplômes existants adaptés aux besoins opérationnels du secteur.** Elle favorise aussi les recrutements du secteur en offrant la possibilité d'acquérir des compétences complémentaires afin d'améliorer l'employabilité et la possibilité d'évolution de carrière.

Introduction

L'entreprise WATERFORM spécialisée dans le domaine de l'aquatique et reconnue dans les activités fitness dans l'eau, apporte depuis plus de 30 ans son expérience avec des solutions concrètes en formations et équipements. Elle aide au développement, au soutien et à la pérennisation des activités fitness dans l'eau à destination des piscines sur le territoire national. Depuis 2019 sur une durée de 3 ans, le Titre à Finalité Professionnelle « coach fitness dans l'eau » (RNCP 34047) a démontré des résultats affirmés avec 37 sessions ouvertes sur l'ensemble du territoire français, 84% des stagiaires formés travaillant aujourd'hui dans ce domaine d'activités professionnelles. Ce TFP, validé au 05 juillet 2019, a permis de favoriser l'emploi direct et indirect de 260 personnes. Le certificateur WATERFORM a donc redéfini ce projet de certification sous la fiche RS6394 en novembre 2023 en prenant en compte les 3 années d'utilisation au RNCP afin d'identifier les compétences nécessaires pour les actifs dans l'exercice de leur activité professionnelle et les différentes entreprises.

La délégation du RS6394 « Techniques et enseignement des activités de fitness dans l'eau »

La certification RS6394 intitulée « Techniques et enseignement des activités de fitness dans l'eau » fait l'objet d'une délégation de certification par WATERFORM, organisme certificateur reconnu par France Compétences. Dans le cadre de cet enregistrement, WATERFORM a opté pour une gestion nationale harmonisée afin d'assurer un suivi homogène et rigoureux sur l'ensemble du territoire français. Cette harmonisation est réalisée via la structure de gestion associative GESTICERT, spécifiquement dédiée à la gestion centralisée des certifications professionnelles.

Doté d'une plateforme GESTICERT permet une gestion optimisée des dossiers des candidats, une traçabilité rigoureuse des parcours de formation, ainsi qu'une organisation efficace des évaluations certificatives. Cette démarche garantit la qualité pédagogique et le respect des exigences réglementaires, tout en facilitant les échanges et la communication entre WATERFORM, ses partenaires et les différents centres de formation habilités à délivrer la certification. Grâce à cette organisation centralisée et harmonisée, WATERFORM garantit une reconnaissance forte et pérenne de la certification RS6394 auprès des professionnels, des employeurs et des institutions.

Secteur d’activité

La filière aquatique présente une spécificité réglementaire quant à la surveillance du lieu de pratique. L’éducateur sportif titulaire de la certification « Techniques et enseignement des activités de fitness dans l’eau » ne possède pas nécessairement le titre de maître-nageur sauveteur, aussi, s’il assure la sécurité des pratiquants dans le cadre des séances qu’il encadre en autonomie, le titulaire de cette certification n’est pas autorisé à assurer la surveillance des lieux de pratique, telle qu’imposée par la réglementation en vigueur.

Compétences attestées

La certification "Techniques et enseignement des activités fitness dans l'eau" vise à former l'éducateur sportif sur des techniques, des méthodes d'enseignement spécifiques et activités tendances afin d'acquérir des compétences professionnelles reconnues dans le domaine du fitness dans l'eau. De l'activité basique aquagym en passant par l'activité aquabiking (vélo dans l'eau), le titulaire de cette certification propose et anime des cours structurés, thématisés et ciblés en utilisant des exercices variés et des supports musicaux. Les compétences recherchées sont ciblées sur 2 axes, l'animation de séances dans le domaine du fitness dans l'eau, l'hygiène et sécurité du milieu aquatique :
- C1 Appliquer la pédagogique, les gestes techniques adaptés et l'animation dans la pratique des activités fitness dans l'eau ;
- C2 Sécuriser les différents publics en cas d'incident et d'accident.

Modalités d’évaluation

Elles se composent de 3 épreuves :

- **épreuve C1**, le candidat met en œuvre une séquence d’animation de fitness dans l'eau en conditions réelles de 30 min dans un bassin d’une profondeur maximale de 1m30 suivie de 15 min d’échanges avec le jury ;
- **épreuve C2.1**, le candidat, vêtu d'un short et d'un tee-shirt, porte secours à une personne en milieu aquatique dans un bassin d’une profondeur maximale de 1m30 ;
- **épreuve C2.2** consiste en un QCM de 30 questions portant sur 4 thèmes (Sécurisation de l’espace aquatique, Compréhension du processus de traitement de l’eau et des bassins, Hygiène spécifique aux traitements de l’eau et des bassins, Connaissances et conduite en cas d’accident et d’incident).

Le cas échéant, pré requis à l’entrée en formation

- Être titulaire du PSE1 ou équivalent à jour ;
- Effectuer un parcours aquatique de 50 mètres dans un bassin aquatique classique de 25 mètres, en nage libre comprenant une apnée de 5 mètres, en moins de 1 minute 30. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Le cas échéant, pré requis à la validation de la certification

La certification s'adresse à des titulaires de :
- certifications figurant à l’Annexe II-1 du Code du sport aux rubriques « natation », « activités de fitness dans l’eau », « activités de la forme », « longe-côte » et de certifications abrogées dans ces mêmes activités : Brevet d’Etat d’éducateur sportif, BPJEPS, etc.…
- qualifications donnant le titre de MNS ;

Voie d’accès à la certification

- Après un parcours de formation continue

Techniques et enseignement des activités de fitness dans l'eau
Certification du Répertoire Spécifique

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	**Critères**
C.1 Appliquer la pédagogique, les gestes techniques adaptés et l'animation dans la pratique des activités fitness dans l'eau		
C.1.1 Exécuter des gestes techniques adaptés au milieu aquatique auprès de différents publics afin de permettre une bonne exécution des mouvements de fitness dans l'eau dans un bassin de 1m30 maximum en utilisant le transfert terre-eau		Le candidat : CR.1.1.1 Choisit des mouvements techniques appropriés au milieu aquatique (Terre – eau) CR.1.1.2 Exécute des mouvements techniques selon des paramètres définis (Méthode SWEAT) CR.1.1.3 Démontre une posture correcte CR.1.1.4 Démontre des amplitudes de mouvements efficaces en toute sécurité
C1.2 Développer une méthodologie d'animation auprès des différents publics incluant les personnes en situation de handicap en proposant des séances structurées, thématisées et dynamiques en intégrant la notion de relation musique / mouvement dans le champ des activités fitness dans l'eau	1. Le candidat met en œuvre une séquence d'animation de fitness dans l'eau en condition réelle de 30 min dans un bassin d'une profondeur maximale de 1m30 Durée: 30 min de pratique et 15 mn d'échange avec le jury	Le candidat : CR.1.2.1 Repère les attentes et besoins des différents publics CR.1.2.2 Choisit les démarches pédagogiques adaptées en fonction des publics CR.1.2.3 Fixe les objectifs de la séance en fonction de l'activité CR.1.2.4 Décompose un support musical selon le rythme et relief CR.1.2.5 Choisit des mouvements adaptés aux objectifs proposés
C1.3 Concevoir une séance pédagogique, collective, individualisée et équilibrée adaptée aux caractéristiques des publics incluant les personnes en situation d'handicap dans le champ des activités du fitness dans l'eau dans un bassin d'une profondeur de 1m30 maximum.		Le candidat : CR.1.3.1 Construit une structure de séance à dominante cardiovasculaire CR.1.3.2 Construit une structure de séance à dominante musculaire CR1.3.3 Équilibre sa séance sur les muscles engagés CR.1.3.4 Intègre la notion de latéralisation (droite / gauche) CR.1.3.5 Propose des variantes et des options

C.1.4 Animer des séances spécifiques auprès de différents publics en proposant des activités variées, avec différentes intensités en utilisant des matériels adaptés tout en veillant aux conditions de sécurité particulières de la pratique du fitness dans l'eau C.1.5 Assurer un face-à-face pédagogique d'une séance de fitness dans l'eau auprès de différents publics en utilisant des techniques de communication tout en garantissant la sécurité des pratiquants		Le candidat : CR.1.4.1 Aménage l'espace de pratique (sécurité, matériels…) CR.1.4.2 Présente et explique les différents objectifs et consignes auprès du public pendant la séance CR.1.4.3 Démontre les mouvements correctement CR.1.4.4 Evolue en rythme (M musical) Le candidat : CR.1.5.1 Donne des informations sur les groupes musculaires impliqués CR.1.5.2 Donne des consignes claires, concises et précises CR.1.5.3 Donne des consignes de sécurité, de placement, de sensation et de sécurité CR.1.5.4 Corrige le pratique (correction – connexion – motivation) CR.1.5.5 Montre une attitude respectueuse envers ses pratiquants
C.2 Sécuriser les différents publics en cas d'incident et d'accident		
C.2.1 Effectuer les gestes et techniques d'intervention en milieu aquatique auprès des différents publics en cas d'incident ou d'accident afin de garantir une sécurité dans la pratique des activités de fitness dans l'eau C.2.2 Veiller au respect de la réglementation, des normes d'hygiène et de sécurité s'appliquant aux activités en environnement aquatique par le public pour s'assurer que l'accueil se fait dans les meilleures conditions	2.1. Assistance à personne en difficulté Titulaire du PSE1 ayant démontré sa capacité à secourir une victime lors de la mise en situation professionnelle. Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique dans un bassin d'une profondeur maximale de 1m30 Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.	Le candidat : CR.2.1.1 Transporte la victime vers le bord en sécurité (n'immerge pas la face de la personne) CR.2.1.2 Sort la personne de l'eau sans utiliser les échelles avec des techniques de dégagement CR.2.1.3 Effectue une vérification des fonctions vitales de la personne CR.2.1.4 Exécute les gestes de premier secours CR.2.1.5 Explique précisément l'action de secours attendue, en matière de gestes de secours (conformité PSE1) Le candidat : CR.2.2.1 Mobilise les connaissances liées à la réglementation des établissements recevant du public (ERP) en milieu aquatique CR2.2.2 Mobilise les connaissances liées au processus de traitement de l'eau CR.2.2.3 Mobilise les connaissances liées aux normes d'hygiène en milieu aquatique CR.2.2.4 Mobilise les connaissances liées aux conduites en cas d'accident et d'incident en milieu aquatique

C.2.3 Déceler les anomalies relatives à la qualité de l'eau dans le cadre des activités de fitness pour garantir la sécurité des lieux de pratique en effectuant des contrôles quotidiens	2.2. Le candidat répond à un QCM de 30 questions en 30 min portant sur les thèmes suivants : - Compréhension du processus de traitement de l'eau et des bassins - Hygiène spécifique aux traitements de l'eau et des bassins - Sécurisation de l'espace aquatique - Connaissance et conduite en cas d'accident et d'incident % de bonnes réponses sur l'ensemble des questions / 20 réponses correctes	Le candidat : C.2.3.1 Contrôle la qualité physico-chimique de l'eau (testeur) C.2.3.2 Décèle les anomalies relatives à la qualité physico-chimique de l'eau dans son environnement de pratique C.2.3.3 Sécurise le public dont il est en charge en cas d'incident ou d'accident lié à l'hygiène
C.2.4 Gérer les différents matériels liés à la pratique du fitness dans l'eau afin de garantir la sécurité et l'intégrité physique du participant en veillant à la maintenance et la bonne utilisation du matériel		Le candidat : C.2.4.1 Aménage la zone de pratique avec les matériels adaptés dans le cadre de la sécurité d'activités fitness dans l'eau. C.2.4.2 Identifie les dysfonctionnements liés aux matériels de fitness dans l'eau C.2.4.3 Procède aux actions de réparation du matériel lié à la pratique du fitness dans l'eau

Déroulement des Jurys Pléniers

Le certificateur organise tout au long de l'année des jurys pour valider les résultats. Lors de ces jurys, sont réunis un représentant des employeurs, un représentant des salariés ainsi que le délégataire du RS6394. C'est donc le délégataire qui présentera les résultats de vos sessions de formation. Il sera donc impératif que tous les documents demandés soient déposés sur la plateforme de gestion pour que les jurys puissent se dérouler en toute conformité.

Les pièces à fournir le jour du jury :
- tous les éléments attestant que le candidat a bien les prérequis
- toutes les grilles d'évaluation remplies et signées conformément à la procédure

Obligation des organismes de formation vis à vis du certificateur

Le certificateur du RS6394 habilite des organismes de formation selon le cahier des charges décrit ci-après. Les organismes de formation doivent organiser la formation conformément au contenu du dossier d'habilitation et dans le respect du règlement national de la certification RS « Techniques et enseignement des activités de fitness dans l'eau ». Par ailleurs, l'habilitation étant annuelle, les organismes de formation doivent fournir au certificateur les éléments demandés ci-après dans le paragraphe « procédure simplifiée de renouvellement.

LA CERTIFICATION

Les compétences recherchées sont ciblées sur 2 axes, l'animation de séances dans le domaine du fitness dans l'eau, l'hygiène et la sécurité en milieu aquatique :

C.1 Appliquer la pédagogique, les gestes techniques adaptés et l'animation dans la pratique des activités fitness dans l'eau

- Techniques de mouvement en fitness aquatique
- Méthodologie d'animation en fitness aquatique
- Conception de séance sur des activités de fitness aquatique
- Animation de séance spécifique en fitness aquatique
- Clefs sur la maîtrise du face à face pédagogique en fitness aquatique

C.2 Sécuriser les différents publics en cas d'incident et d'accident

- Techniques d'intervention en cas d'incident et d'accident en milieu aquatique
- Connaissances sur la réglementation, les normes d'hygiène et de sécurité en milieu aquatique
- Utilisation de matériels diversifiés et tendances dans le champ des activités de fitness dans l'eau

Test d'entrée en formation

Parcours aquatique de 50 mètres. Parcours réalisé dans un bassin aquatique classique (supérieur à 1m30 de profondeur) de 25 mètres.

1. Au signal de départ, le candidat effectue un plongeon,
2. Se déplace dans l'eau en nage libre (crawl conseillé) sur une distance de 25 mètres comprenant une apnée de 5 mètres (repères drapeaux)

3. Pendant l'apnée, le candidat effectue son virage sans utiliser de propulsion (touche le bord du bassin et repart)
4. Retour en nage libre (crawl conseillé) sur 25 mètres. Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de 1 minute 30.

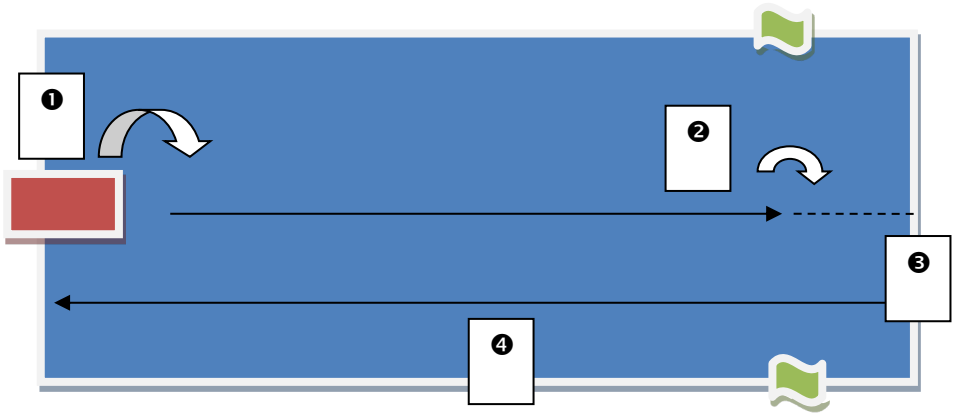

** Remarque: Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.*

Nb : Il est conseillé à l'organisme de formation habilité de préparer un test de sélection supplémentaire au test d'entrée en formation (oral, écrit…)

Cette épreuve complémentaire est déterminée par l'organisme de formation. Sont autorisés à participer à cette épreuve, les candidats qui auront satisfait au test d'entrée en formation. L'épreuve complémentaire est sélective et contribue à sélectionner les candidats qui intégreront la session de formation.

Exemple :

Oral de motivation (durée 20 minutes)

Critères d'évaluation :

- Motivation pour l'enseignement.
- Capacité à répondre aux questions posées.
- Comportement : attitude verbale, attitude non verbale (personnalité, aisance, etc…).

Blocs de compétences et certifications

Modalités d'évaluation du bloc C.1 / Appliquer la pédagogique, les gestes techniques adaptés et l'animation dans la pratique des activités fitness dans l'eau :

→ Le candidat met en œuvre une séquence d'animation de fitness dans l'eau en conditions réelles de 30 min dans un bassin d'une profondeur maximale de 1m30 devant un public de 3 personnes minimum.

Le jour de l'épreuve le candidat tire au sort un sujet parmi ces 4 propositions de jury :

*** Cours à dominante cardio sans matériel**
*** Cours à dominante cardio avec petit matériel (frites, planches)**
*** Cours à dominante renforcement musculaire sans matériel**
*** Cours à dominante renforcement musculaire avec petit matériel (frites, planches)**

Le candidat dispose d'une heure de préparation en salle. L'utilisation de supports d'écoute musicale sont autorisées (smartphone, iPod, ordinateur…)

Suite à la conduite de séance, se déroule un entretien de 15 min maximum avec le jury portant sur l'analyse technique de la séance, les choix pédagogiques de l'éducateur sportif et la sécurité des pratiquants.

Modalités d'évaluation du bloc C.2.1 / Sécuriser les différents publics en cas d'incident et d'accident :

→ Parcours d'aisance et de secours aquatique :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique dans un bassin d'une profondeur maximale de 1m30 comprenant :

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve

1. Effectuer un départ au bord du bassin en effectuant un saut sans perdre de vue la victime ;

2. Se déplacer dans l'eau en brasse ou crawl, tête hors de l'eau, sans appui plantaire jusqu'à la victime ;

3. Secours d'une personne qui simule une situation de détresse dans une profondeur maximale de 1m30 se situant à 3 m du bord minimum. La victime saisit le candidat de face ; après s'être dégagé de la situation, le candidat transporte la victime en appui plantaire vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le candidat rassure la victime ; le candidat sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;

4. Le candidat explique précisément l'action de secours attendue, en matière de gestes de secours (conformité PSE1)

Modalités d'évaluation du bloc C2.2 / QCM de 30 questions en 30 min portant sur les thèmes suivants :

- Sécurisation de l'espace aquatique
- Compréhension du processus de traitement de l'eau et des bassins
- Hygiène spécifique aux traitements de l'eau et des bassins
- Connaissances et conduite en cas d'accident et d'incident

% de bonnes réponses sur l'ensemble des questions / 20 réponses correctes

La commission d'évaluation

Les membres du jury d'évaluation respectent obligatoirement l'un de ces critères suivants :

* être des formateurs/éducateurs sportifs expérimentés justifiant d'au moins deux ans d'expérience dans le champ des activités de fitness dans l'eau, avec une expertise dans le domaine de la formation professionnelle.
* être des professionnels justifiant d'au moins deux ans d'expérience dans le champ des activités de fitness dans l'eau

La composition du jury d'évaluation devra être obligatoirement de 2 évaluateurs :

- Un évaluateur de l'organisme de formation
- Un professionnel dans le champ de compétences de l'activité externe à l'organisme de formation (éducateur sportif, gérant, responsable de structure, manager des éducateurs sportifs)

Qualifications des évaluateurs :

- Diplôme a minima de niveau 3 qui doit figurer soit aux arrêtés de droits acquis, soit dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport permettant l'encadrement des activités fitness dans l'eau……(BEESAN, BPJEPS AAN, TFP coach fitness dans l'eau ,cursus STAPS avec spécialité activités aquatiques et surveillance…)
- Expérience de 2 ans minimum dans le champ de l'encadrement sportif en fitness dans l'eau.

NB : Deux séquences d'évaluation sont prévues, une évaluation initiale puis le cas échéant une évaluation de rattrapage. Les organismes de formation doivent organiser les deux séquences d'évaluation en amont des jurys nationaux. Autrement dit, le jury national ne souhaite pas voir de candidats qui auraient passé les évaluations initiales avec des échecs tant que l'épreuve de rattrapage n'est pas réalisée.

Le tutorat

Pour chaque stagiaire en cours de formation au **RS6394 « Techniques et enseignement des activités fitness dans l'eau »,** le choix d'un tuteur pédagogique est obligatoire. Cette personne doit être volontaire et avoir une qualification en rapport avec le champ d'activité (activités de fitness dans l'eau). Les titres et diplômes permettant d'exercer la fonction de tuteur sont à minima les diplômes de niveau III identifiés en annexe II du Code du Sport dans la catégorie « activités aquatiques » « activité de fitness dans l'eau » « activités de la forme ». L'employeur peut assurer lui-même le tutorat dès lors qu'il remplit les conditions de qualification et d'expérience requises, dans la limite de deux stagiaires en cours de formation.

Les différentes missions du tuteur pédagogique et tâches en structure :

-Accueillir, aider, informer et guider le tutoré
-Coordonner son activité avec les stagiaires concernés et faciliter l'acquisition des compétences professionnelles liées à ladite certification ;

-S'assurer du respect de l'emploi du temps du tutoré ;
-Maintenir le lien avec l'organisme ou le service en charge de l'évaluation, de la formation et de l'accompagnement externe ;
-Contribuer au suivi et à l'évaluation de la formation.

Tableau des équivalences

Peuvent donner droit à équivalence et à dispense d'épreuves des prérequis à l'entrée en formation ou des Unités de compétences constituant le RS6394 les diplômes suivants:

Titres Diplômes	Pré requis à l'entrée en formation	C1	C2.1	C2.2
BEESAN	X		X	X
BPJEPS AAN	X		X	X
Deust AGAPSC	X		X	X
Licence AGOAPS	X		X	X
Licence STAPS ES / EM / APA « Activités aquatiques et surveillance »	X		X	X
TFP "Coach fitness dans l' eau"	X		X	X
TFP "Moniteur sportif de natation »	X		X	
Autres qualifications éligibles à la certification associée au BNSSA	X		X	

Allègements

LE DISPOSITIF D'HABILITATION

INTRODUCTION :

Cette certification RS6394 spécifique permet de répondre aux difficultés de recrutement de personnel, à la demande croissante des activités de fitness aquatique et à la diversité du champ de compétence des activités aquatiques. Dans le cadre du champ professionnel, elle s'inscrit dans une complémentarité des diplômes existants adaptés aux besoins opérationnels du secteur. Elle favorise aussi les recrutements du secteur en offrant la possibilité d'acquérir des compétences complémentaires afin d'améliorer l'employabilité et la possibilité d'évolution de carrière.

DEFINITION : **Un partenaire est un organisme habilité par le certificateur à préparer à la certification mais ne peut pas la délivrer.**

Dans le cadre d'un déploiement national de la certification, seuls les organismes de formation habilités par le délégataire et le certificateur peuvent délivrer la certification RS6394.

Dans ce cahier des charges il est mentionné :

- La qualification et l'expérience que doivent posséder les formateurs
- La qualification et l'expérience que doivent posséder les évaluateurs
- Le choix des tuteurs pédagogiques
- Contenu obligatoire pour la procédure d'habilitation

La procédure d'habilitation est accordée après vérification de la conformité avec le cahier des charges établi par le certificateur. Ce cahier des charges est défini dans le document ci-joint.

A noter que lors de la première habilitation, la date d'échéance se situera au 31/12 de l'année N+1. Elle pourra être reconduite par une **procédure simplifiée de renouvellement** intégrant l'ensemble des informations utiles à la mise en œuvre de la formation et à son évolution au maximum pour la durée d'enregistrement du RS6394 au Répertoire Spécifique.

L'organisme de formation doit avoir déclaré son activité de formation professionnelle conformément aux dispositions des articles L.6351-1 et R.6385-1 et suivants du Code du travail. L'organisme de formation doit respecter dans sa proposition et dans la mise en œuvre ultérieure de la formation, le règlement du RS « Techniques et enseignement des activités fitness dans l'eau » et communiquer au certificateur toute modification validée dans le cadre de la proposition.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la certification et au regard du référentiel évoqué précédemment, l'organisme de formation met en œuvre ses sessions de formation afin de répondre :
- Aux espaces de pratiques adaptés dans le cadre des tests de sélection, actions de formation et certifications (piscines, salle de formation)
- Aux équipements associés à la pratique des activités fitness dans l'eau
- Au respect de processus d'évaluation

L'organisme de formation s'engage à ne pas déléguer le pilotage de la certification.

L'organisme de formation peut s'il le souhaite proposer **au maximum 50% de sa formation en digital** (Dispositifs de formation à distance) dans le respect de la certification qualité QUALIOPI.

Volumes horaires RS « Techniques et enseignement du fitness dans l'eau »

NB : La durée mentionnée correspond au seuil minimal requis. Selon les profils des apprenants et/ou les dispositifs de formation, elles peuvent être ajustées à la hausse. Toutefois, le certificateur et délégataire souhaitent proposer une offre de formation financièrement accessible, avec des parcours types définis en fonction des volumes indiqués.
La durée de la formation du **RS « Techniques et enseignement des activités fitness dans l'eau »** s'élève à **170 heures** dont **110 heures** en centre et **60 heures** minimum en situation professionnelle.

BLOC DE COMPETENCES		VOLUMETRIE
C1	Appliquer la pédagogique, les gestes techniques adaptés et l'animation dans la pratique des activités fitness dans l'eau	90h
C2	Sécuriser les différents publics en cas d'incident et d'accident	20h
STAGE	Mise en application	60h

Les pré requis à l'entrée en formation :

1.Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat en cours de validité.
2.Être titulaire du PSE1(Premier secours par équipe niveau 1) ou équivalent à jour.
3.Être titulaire d'une certification figurant à l'Annexe II-1 du Code du sport aux rubriques « natation », « activités de fitness dans l'eau », « activités de la forme », « longe-côte » et de certifications abrogées dans ces mêmes activités : Brevet d'Etat d'éducateur sportif, BPJEPS, etc…
4.Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives.
5.Avoir 18 ans lors du jury de certification.
6.Avoir satisfait au test de parcours aquatique de 50 mètres.

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

La certification s'adresse à des titulaires de:

- qualifications donnant le titre de MNS ;
- certifications figurant à l'Annexe II-1 du Code du sport aux rubriques « natation », « activités de fitness dans l'eau », « activités de la forme », « longe-côte » et de certifications abrogées dans ces mêmes activités : Brevet d'Etat d'éducateur sportif, BPJEPS, etc.…

Nb : Il est possible pour un candidat en cours de formation initiale (par exemple en cours de cursus CQP IF ou diplômes correspondant à la liste éligible ci-dessus), de préparer la certification RS6394 (du moment qu'il a les pré requis, PSE1 + test d'entrée) en parallèle de sa formation initiale mais ne pourra valider sa certification RS qu'après obtention de son diplôme issu de sa formation initiale.

Qualification et expérience des formateurs

- Diplôme a minima de niveau 3 qui doit figurer soit aux arrêtés de droits acquis, soit dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport permettant l'encadrement des activités fitness dans l'eau…(BEESAN, BPJEPS AAN, TFP coach fitness dans l'eau ,cursus STAPS avec spécialité activités aquatiques et surveillance…)
- Expérience de 2 ans minimum dans le champ de l'encadrement sportif en fitness dans l'eau.

Pour chaque session de formation organisée, l'organisme de formation habilité adressera au certificateur tous les documents mentionnés dans le cahier des charges d'habilitation.

CAHIER DES CHARGES D'HABILITATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA CERTIFICATION RS « Techniques et enseignement des activités de fitness dans l'eau »

PARTIE 1 (Premier document PDF)

1. Plaquette de présentation numérisée de l'organisme et des formations dispensées
2. Copie de la déclaration d'organisme de formation sur laquelle figure le n° de déclaration
3. Attestation d'obtention du Référentiel National Qualité QUALIOPI
4. Modèle du livret de suivi du stagiaire
5. Modèle de convention entre le stagiaire, l'Organisme de Formation et la structure de stage
6. Règlement intérieur de l'Organisme de Formation
7. Tout autre document ou élément jugé utile

PARTIE 2 (Second document PDF)

1. Fiche signalétique avec coordonnées complètes du responsable légal
2. Analyse d'opportunité sur la mise en œuvre de la formation au regard du contexte géographique de pratique et d'emploi
3. Moyens humains d'accueil, d'information et d'accompagnement des stagiaires
4. Présentation de l'équipe pédagogique et des évaluateurs pour la formation
* Nom / Statut / Fonction dans la structure / Qualifications / Expérience dans la formation et l'encadrement des activités fitness dans l'eau
5. Nombre prévisionnel de stagiaires minimum et maximum (Rappel : 20 stagiaires maximum / session)
6. Planning prévisionnel de la formation (chaque session) comprenant la formation en centre et les périodes en stage
7. Description des infrastructures et du matériel pédagogique en lien avec la formation
8. Ruban pédagogique : contenus, références aux blocs de compétences, nombre d'heures, dates, lieux , intervenants
9. Actions envisagées pour la réussite du tutorat
10. Certificat d'habilitation signé valant engagement de l'Organisme de Formation et certificat d'habilitation des formateurs (demandé par le certificateur, voir modèles ci-après en fin de ce guide)
11. Déclaration sur l'honneur d'envoyer son Responsable pédagogique à l'une des journées de formation sur la gestion et l'administration du RS6394 en amont du démarrage de la première session de formation

Le dossier d'habilitation comporte deux parties. Pour chaque partie, un seul document au format PDF est accepté. Il est donc obligatoire de regrouper les différents documents pour chaque partie en un seul PDF.

Remarque : Un organisme de formation habilité au CQP « Instructeur fitness » est exempté de la PARTIE 1.

Nb : Tous les documents relatifs à la certification « Techniques et enseignement des activités fitness dans l'eau » doit obligatoirement comporter les logos du centre de formation, du délégataire et de l'organisme certificateur.

Les grilles de certification seront fournies par l'organisme certificateur. Aucunes modifications n'est acceptée.

Modalités d'envoi et de traitement des demandes d'habilitation

Les demandes d'habilitation doivent être transmises par voie dématérialisée sur la plateforme GestiCert :

https://instructeur-aquafitness.gesticert.fr/

Pour toute question une seule adresse mail : contact@gesticert.fr

A compter de la date d'accusé de réception de recevabilité, l'organisme certificateur donne une réponse dans un délai de 30 jours. Dans le cas où l'organisme certificateur demande des précisions complémentaires, le délai de 30 jours s'applique à nouveau à la réponse à partir de la date d'envoi.

Rappel : Une demande d'habilitation complète doit être réalisée pour chaque numéro de déclaration d'activité d'organismes de formation, même si l'enseigne commerciale est la même. Ne sont considérés comme organisme de formation multisite, uniquement ceux qui ont un seul numéro de déclaration d'activité.

Conditions et entrée dans le dispositif

Lors de la demande d'habilitation, l'organisme de formation verse à GestiCert par virement des frais d'habilitation s'élevant à 1000 euros pour un organisme habilité au CQP Instructeur Fitness ou 2000 euros pour un organisme de formation non habilité au CQP Instructeur Fitness. Aucune recevabilité ne pourra être prononcée sans le versement de cette somme forfaitaire. Dans le cas des organismes multisites, les frais d'habilitation s'élèveront à 500€ par site supplémentaire. Lors de la réception de la demande d'habilitation, le délégataire GestiCert adresse la facture correspondante à l'organisme de formation. En cas de non habilitation, les frais de traitement des habilitations ne sont pas restitués.

NB : Un organisme multisite signifie plusieurs sites de formation avec un seul numéro de déclaration d'activité.

Dans le cadre d'une demande multisite, pour chaque site l'organisme de formation doit nous fournir :
- une note d'opportunité pour présenter les enjeux localement
- les éléments concernant le responsable pédagogique
- les éléments concernant l'équipe pédagogique
- les éléments concernant les locaux
- la liste de tuteurs avec leur qualification adéquate
- la liste des évaluateurs potentiels (Organisme de formation et professionnels)
- le ruban pédagogique précisant les dates de démarrage et de fin ainsi que le nombre de sessions visées

Dès l'habilitation prononcée, une cotisation annuelle est demandée. Elle s'élève à 1000€ par an, et la première année elle est calculée au prorata de la date d'habilitation jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
Lors du démarrage de la session, une somme de 50€ par stagiaire déclaré sera facturée par le délégataire à l'organisme de formation. A la fin de la session, l'organisme certificateur demande 50€ par stagiaire à certifier pour le passage en Jury Plénier.

Ouverture de session

Les organismes de formation doivent déclarer leur volonté d'ouvrir une session 1 mois avant le démarrage de la formation en saisissant sur leur espace dédié sur la plateforme de gestion GESTICERT.

- Les dates de début et de fin
- Le lieu
- Les volumes horaires du face à face pédagogique
- Les volumes horaires de stage et le rythme de l'alternance

- Les dates prévisionnelles d'évaluation
- La liste des formateurs
- Pour les nouveaux formateurs ne figurant pas sur l'habilitation, fournir le CV du formateur ainsi que la fiche d'engagement

Au début de la formation, dans les deux semaines suivant l'ouverture de la session, l'organisme de formation doit enregistrer la liste des stagiaires sur la plateforme de gestion GESTICERT. A la suite de cela, GestiCert adresse une facture correspondante, l'organisme de formation doit impérativement entrer le numéro de la facture pour l'intitulé de son virement.

Synthèse des éléments financiers pour votre organisme de formation

Rubrique	Montants à engager
Frais d'habilitation adhésion site principal	1000 Euros pour un Organisme de Formation habilité au CQP IF 2000 Euros pour un Organisme de Formation non habilité au CQP IF
Frais d'habilitation site secondaire avec le même numéro de déclaration d'activité	500 Euros
Instruction des dossiers ouverture de session	50 Euros par participant inscrit
Frais de certification à l'organisme certificateur	50 Euros par participant à certifier
Cotisation annuelle site principal ou secondaire	1000 Euros

Lors de la demande d'habilitation, l'organisme de formation verse par virement les frais afférents de 1000€ ou 2000€ sur le compte bancaire de GESTICERT dont le RIB figure ci-après. Le virement doit préciser la dénomination de l'organisme de formation dans le libellé.

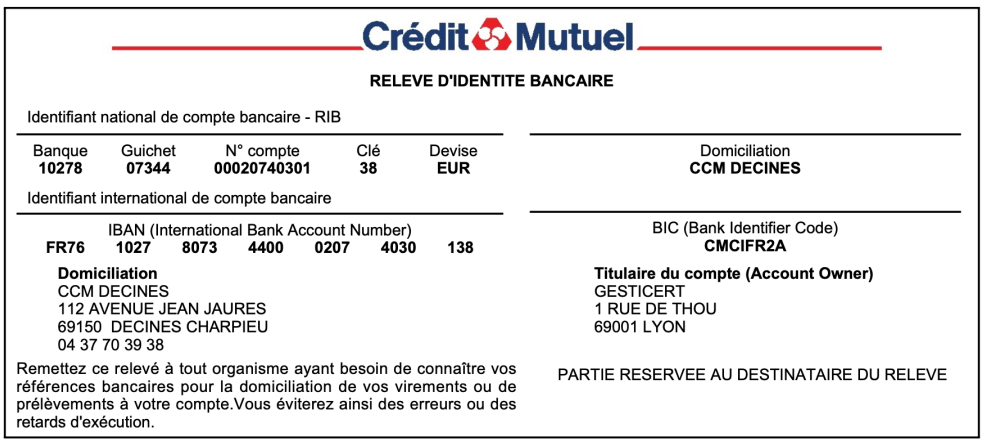

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	**07344**	**00020740301**	**38**	**EUR**

Domiciliation
CCM DECINES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8073 4400 0207 4030 138

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM DECINES
112 AVENUE JEAN JAURES
69150 DECINES CHARPIEU
04 37 70 39 38

Titulaire du compte (Account Owner)
GESTICERT
1 RUE DE THOU
69001 LYON

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte.Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Respect du Référentiel de formation

L'organisme de formation habilité s'engage :

- À respecter le référentiel de formation de la certification RS6394
- Proposer un programme pédagogique et à former chaque candidat aux compétences associées à la certification. Ce programme de formation doit être en conformité avec les attendus du référentiel de formation du certificateur et des exigences de la certification. Le partenaire est responsable de la qualité de son enseignement et de ses méthodes pédagogiques.
- Toute modification n'ayant pas été soumise et validée par le certificateur remet en cause l'habilitation dans son intégralité et dégage le certificateur de toutes ses obligations y compris la présentation des candidats de l'organisme de formation à la validation de la certification visée.

Respect des exigences de mise en œuvre du parcours de formation préparant aux épreuves de certification. Les parcours sont organisés par l'organisme de formation habilitée dans le respect du référentiel de formation annexé au présent guide et des prescriptions suivantes :

- Contenus de la formation : En conformité avec le **référentiel de compétences et d'évaluation**

- Modalités pédagogiques spécifiques :
- Des suivis de cours
- Alternance de contenus théoriques et de mises en situations pratiques
- Évaluations formatives sur chaque module (à tenir à disposition du délégataire ou certificateur)
- 110 heures de formation minimum sont réalisées
- Evaluations certificatives dans le respect « des textes cadres » de ladite certification
- 60 heures de stage minimum en structure dans le champ des compétences visées

- Exigences qualité pour la réalisation de la formation :

- Les lieux de formation (théorie et pratique) doivent être adaptés au champ d'activité de la certification et respecter les normes sécuritaires et sanitaires en vigueur
- Le matériel utilisé doit être conforme à la discipline, aux exigences de la certification et en parfait état
- Les stagiaires doivent réaliser un test d'entrée en formation au démarrage de l'action de formation
- Les stagiaires doivent disposer d'un livret pédagogique de suivi de stage (à tenir à disposition du délégataire ou certificateur)
- Les stagiaires devront remplir une fiche bilan de fin de formation (à tenir à disposition du délégataire ou certificateur).

Des visites de contrôles seront diligentées par le certificateur et assurées par le délégataire GESTICERT.

Procédure simplifiée de renouvellement

Le dossier de renouvellement devra comporter :

- le bilan chiffré et analytique des sessions achevées
- le taux de satisfaction stagiaire
- le planning prévisionnel de sessions

IMPORTANT :

Le renouvellement de toutes les certifications par France Compétences repose sur une analyse de l'insertion professionnelle ou l'évolution des compétences visées. Concernant la certification RS6394, une veille sur les compétences visées et leurs évolutions sera obligatoire. Ces informations collectées avec les acteurs de la profession et notamment les organismes de formation habilités permettront au certificateur d'ajuster et de faire évoluer cette certification. Il est rappelé que l'organisme de formation habilité s'engage à respecter un ensemble de mesures et de règles qui permettront l'organisation, le suivi et le contrôle de la formation dispensée. Aussi, en tant qu'organisme de formation vous n'aurez pas à réaliser vous-même ces enquêtes, mais par contre, vous devez vous assurer qu'un maximum de vos stagiaires réponde à ces enquêtes car un taux de retour insuffisant peut influencer la décision de France Compétences. Nous vous demandons donc de sensibiliser vos stagiaires sur ce sujet dès leur entrée en formation, mais également en fin de formation, en particulier les stagiaires certifiés qui seront les seuls concernés par l'enquête de suivi.

Dans le cadre de l'amélioration continue, le certificateur proposera aux organismes de formation habilités des réunions d'évaluation chaque année au cours de laquelle sera évoqué les résultats obtenus, les moyens mis en œuvre et les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la certification. Ces réunions auront pour objectifs : la mise à jour de la note d'opportunité, la description et les preuves de la valeur d'usage, expliquer les évolutions potentielles de la certification « Techniques et enseignement des activités fitness dans l'eau » et mettre en valeur le suivi de cohortes.

HABILITATION DES FORMATEURS PREPARANT A LA CERTIFICATION AU RS « Techniques et enseignement des activités de fitness dans l'eau »

A adresser à la plateforme de gestion GestiCert

Je soussigné (e) :
Nom : ..... Prénom : .....
Fonction : .....
Adresse : ....
....
Code Postal : ..... Commune : .....
Téléphone : ..... Télécopie : .....
Téléphone cellulaire : ..... Courriel : .....
N° de licence (s'il y a lieu) : .....
Certifications et qualifications : ....
....

M'engage à :

- Respecter le règlement du RS6394 « Techniques et enseignement des activités fitness dans l'eau » ;
- Mettre en œuvre la formation telle que décrite dans le règlement et le guide de formation du RS6394 ;
- Rendre compte à l'organisme certificateur du déroulement des formations ;
- Répondre favorablement à toute demande d'information complémentaire ou d'évaluation sur site émanant du délégataire ou certificateur, partenaires pour la mise en œuvre de la certification ;
- Suspendre ou arrêter toute action de formation à la première injonction en application du présent règlement (guide d'habilitation et de mise en œuvre de la formation).

FAIT à ..... Le .....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

HABILITATION DE L'ORGANISME DE FORMATION ET DE MISE EN OEUVRE DE LA CERTIFICATION RS « TECHNIQUES ET ENSEIGNEMENT DES ACTIVITES FITNESS DANS L'EAU »

A adresser à la plateforme de gestion GestiCert

Je soussigné (e) :

Nom : …… Prénom : ..... ……Fonction : .....

Représentant légal de l'organisme suivant :

Nature de l'organisme (barrer mention inutile) :

Établissement public de formation - Organisme de formation privé

Autre, précisez : ……

Numéro d'enregistrement de l'organisme de formation conformément aux articles L.6351-1 et R.6385-1 et suivants du Code du travail : ……

Adresse : ....
....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : …… @.....

Sollicite l'habilitation comme Organisme de Formation à la certification RS6394 «Techniques et enseignement des » et m'engage, dûment mandaté(e) pour ce faire par l'organisme que je représente, à :

- Respecter le règlement du RS6394 « Techniques et enseignement des activités fitness dans l'eau »
- Transmettre toutes les modifications apportées à la proposition établie lors de l'habilitation de l'organisme de formation,
- Informer en temps utile le délégataire des sessions de formation projetées (projets annuels de formation et modifications éventuelles en cours d'année) ;
- Transmettre au délégataire les différents documents précédemment cités dans le document dans le cadre du pilotage des formations ;
- Rendre compte au certificateur du déroulement des formations (bilan des sessions telles que décrites dans le guide) ;
- Répondre favorablement à toute demande d'information complémentaire émanant du délégataire ou certificateur par le biais de courriel ou autres dispositifs de communication pour la mise en œuvre de la certification ;
- Transmettre au délégataire un suivi de cohortes des certifiés telles que décrites dans le guide ;
- Suspendre ou arrêter toute action de formation à la première injonction en application du présent règlement (guide d'habilitation et de mise en œuvre de la formation).

FAIT à ..... Le .....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »